

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 28 septembre 2023, le député de Matane-Matapédia inscrivait au feuilletton une question demandant la raison pour laquelle le service d'hémodialyse n'est pas implanté dans les régions de Matane et de la Matapédia et s'il est prévu qu'il le soit avec un échéancier déterminé.

D'entrée de jeu, soulignons que nous sommes sensibles à la réalité des usagers de la Matanie et de la Matapédia ayant recours à des services d'hémodialyse. Nous concevons bien les impacts que ces déplacements fréquents engendrent dans la vie de ces patients.

Selon les orientations ministérielles en santé rénale, la priorité de traitement pour la suppléance rénale est la dialyse à domicile avec ou sans assistance. Tous les établissements détenant un programme de dialyse doivent atteindre des cibles en matière de taux de nouveaux usagers en dialyse à domicile.

À ce jour, le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent fait bonne figure avec des taux élevés de nouveaux usagers en dialyse à domicile et est à mettre en place un nouveau programme d'hémodialyse à domicile.

Toujours selon ces mêmes orientations ministérielles, il est recommandé de maintenir un temps de déplacement maximal de trois heures aller-retour du domicile vers le lieu de traitement pour accéder aux services de dialyse.

... 2

Ainsi, de manière équitable pour toutes les régions, lorsque les services sont disponibles à cette distance, il n'est pas recommandé de déployer des services additionnels.

Enfin, il est nécessaire de conserver un volume minimal de patients pour justifier le déploiement d'un centre satellite et surtout d'assurer l'expertise ultraspécialisée de ces professionnels et la continuité et la pérennité des soins à long terme.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 23-MS-0070-02